

Date de transmission de l'acte: 19/06/2025

Date de reception de l'AR: 19/06/2025

081-258102441-DEL_03_18062025-DE

A G E D I



République française
TARN

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

SALLES

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 18 juin 2025

Date de la convocation:05/06/2025

**Membres en
exercice : 26**

dix-huit juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,

Présents : 17

Présents : Alex BRIERE, Christian PUECH, Gilbert DALMAYRAC, Jean-Marc ESCOUTES, François JONGBLOET, Denis MARTY, Bernard TRESSOLS, Philippe VERGNES, Joël SOUYRI, Jean-Louis BARRAU, Pierre PAILLAS, Christiane SOULIE, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Pierre SCHULTEISS, Jean-Christian BOHERE, Joseph DOMENECH (non votant)

Votants : 17

Représentés : Aline REDO représentée par Christian PUECH

Excusés : Rolland COUGOUREUX, Christian MALET, Michel BONNET, Régine MOULIADE, Rolande AZAM, Christophe HERIN, Francis RUFFEL

Absents : Jean-Paul VALIERE, Florent DOUZIECH

**Secrétaire de
séance :**

Philippe VERGNES

DEL_03_18062025 - Objet : RECRUTEMENT DUN AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT

Le Comité syndical du Syndicat de Bassin Cérou Vère

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour l'entretien des locaux et des bureaux du syndicat
- Compte-tenu du tableau des effectifs

Le président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Sur le rapport de Monsieur Le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Adjoint Technique Territorial, CDD de droit public, Article L332-8 5° du code général de la Fonction publique.

Cet agent assurera les fonctions suivantes: entretien des locaux (ménage des bureaux, locaux, sanitaires, ...) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 4 heures / 35. Toutes les heures effectuées en dehors du temps de travail hebdomadaires seront soit payées en heures complémentaires soit récupérées par l'agent.

L'agent sera recruté sur le grade d'adjoint technique territorial et sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle C1, du grade d'Adjoint technique territorial, catégorie.

Pour l'exécution du présent contrat, l'agent reçoit une rémunération mensuelle, le cas échéant le supplément familial de traitement et s'il y a lieu les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante

La rémunération fait l'objet d'une réévaluation, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des fonctions, au moins tous les trois ans, sous réserve que celles-ci aient été accomplies de manière continue.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

APRES EN AVOIR DELIBERE L'ASSEMBLEE :

- Autorise Monsieur Le Président à procéder à ce recrutement et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La séance est levée à 20h15.

Fait et délibéré en séance, le mercredi 18 juin 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19 / 06 / 20 25
et publié ou notifié
le 23 / 06 / 20 25

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58